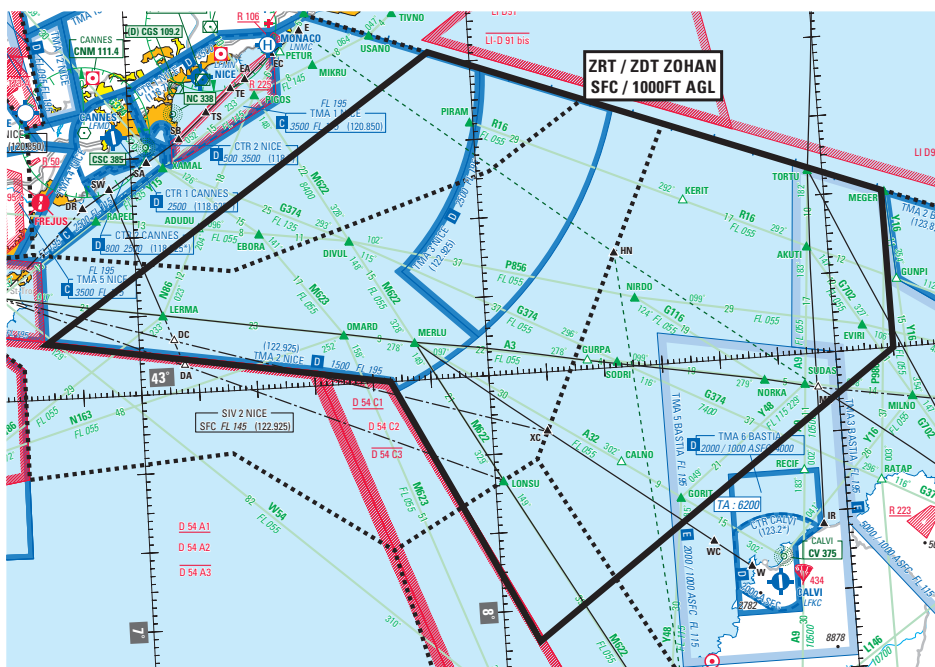




Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) et d'une zone dangereuse temporaire (ZDT) dans le cadre de l'exercice ZOHAN 2017 en FIR Marseille LFMM

En vigueur : Du 23 au 24 mars 2017



ACTIVITÉ

Missions d'entraînement interarmées d'attaque terrestre de sites protégés localisés en Méditerranée.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT/ZDT Activable :
23 MAR : 0500-2200
24 MAR : 0500-1800

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

FANNY CTL	: 127.975 MHz /
	118.500MHz /
	376.675MHz
TOULON APP	: 126.325 MHz /
	234.600 MHz
RAMBERT INFO	: 143.500 MHz /
	317.500MHz
NICE INFO	: 120.850 MHz /
	122.925 MHz
BASTIA INFO :	124.725 MHz
AJACCIO INFO	: 119.825 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire, qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère (pour la partie située à moins de 12 NM des côtes).

Zone dangereuse temporaire qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère (pour la portion située au-delà de 12NM des côtes).

CONDITIONS DE PENETRATION

Partie ZRT :

Contournement obligatoire sauf :

- pour les aéronefs participants à l'exercice
- pour les aéronefs effectuant des missions urgentes d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement des zones (après notification auprès du gestionnaire).

Partie ZDT :

L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans ces zones (avions de combat à basse altitude). En conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommandé d'éviter de pénétrer ces zones.

GESTIONNAIRE

CCMAR (Centre de coordination et de contrôle Marine) Méditerranée

SERVICES RENDUS

CAM: l'ensemble des services de la CAM sont rendus par La frégate Anti-aérienne Jean Bart aux aéronefs autorisés à pénétrer.
CAG: les services de l'information de vol et d'alerte sont rendus par les organismes habituels aux aéronefs autorisés à pénétrer.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

43°07'00"N-006°44'00"E
 43°41'25"N-007°52'49"E
 43°20'00"N-009°10'00"E
 43°00'00"N-009°10'00"E
 42°26'00"N-008°06'00"E
 43°00'00"N-007°43'00"E
 43°07'00"N-006°44'00"E

SFC / 1000FT AGL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Des activités complémentaires à celles indiquées en ZRT/ZDT sont programmées dans les espaces aériens suivants :

Espace supérieur :

- LF-D 54 A4,
- LF-D 54 C4,
- LF-D 54 DA SUD.

Espace inférieur :

- LF-D 54 A1, A2 et A3
- LF-D 54 C1, C2 et C3

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

Frégate Anti-aérienne JEAN BART
 ESC – cellule planification de l'exercice
 Téléphone : 04 94 02 06 05 – 831 70 42 705
 Téléphone : 04 94 02 06 26 (Bureau opérations)
david.antin@intradef.gouv.fr (Internet)
david.antin@marine.defense.gouv.fr
bops.jeanbart@marine.defense.gouv.fr

Pendant l'exercice :

Centre de Coordination et de Contrôle Marine en Méditerranée (CCMAR MED) :
 Téléphone : 04.22.42.89.17
 Frégate Anti-aérienne JEAN BART – bureau opérations :
 Téléphone : 04.94.02.06.26
 Fréquence coordination sécurité (Jean Bart, CCMAR MED, CTA Hyères, Moyens aériens) - FALCON : UHF 240.800 MHz